

# Ré (île de)

Marie-Laure Legay

L'île de Ré était adjacente au gouvernement de Brouage et donc comprise dans la zone d'approvisionnement des 15 000 muids ( ordonnance de 1680) de la Ferme générale. En 1772 par exemple, la Ferme fit faire des achats sur l'île pour 2 250 muids. Comme l'ensemble de la production des marais de Saintonge, le sel était destiné prioritairement aux ports de Normandie et de la Manche, et alimentait les greniers des arrière-pays de ces ports.province réputée étrangère . Jusqu'en 1687, un seul bureau pour le sel était établi sur l'île, à Ars. En 1687, de nouveaux droits furent établis et levés dans les provinces réputées étrangères : l'adjudicataire Thomas Templier fit donc faire des perceptions et provoqua une rébellion lors de saisies faites dans l'île en 1700. L'arrêt du 9 novembre 1700 prescrivit que les habitants ne pourraient faire aucun magasin dans leur île et fit obligation pour les maîtres de vaisseaux de faire déclaration des marchandises débarquées pour être soumises au tarif de 1667.

## Références scientifiques

### Sources archivistiques et imprimées:

- Sources archivistiques:

- AN, G7 1147 : requête des habitants de l'île de Ré, mai 1702
- AN, G7 1147 : requête des habitants de l'île de Ré, mai 1702

### Bibliographie scientifique:

### Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Ré île de* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/107>